Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2016 du Bibliobus (D-30.25).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	**:**	**24 juin 2015**
Dossier communiqué le	**:**	**29 juin 2015**
Délai d'opposition *(y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC)*	:	**15 octobre 2015**

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Le réseau du Bibliobus réunit 28 communes : Aire-la Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier, Veyrier et la Ville de Genève.

S'agissant du dispositif de financement, il se monte à Fr. 600'000.-- et s'articule de la façon suivante :

- soutien général au dispositif compte tenu de son fort caractère intercommunal
  Montant estimé : Fr. 370'000.-;

- subventions octroyées aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le Fonds intercommunal
  Montant estimé : Fr. 230'000.-.

Cette décision de financement a été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.